

> AUTORISATION MINEURS

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____

autorise mon enfant (nom, prénom) _____

à participer à la brocante du 28 septembre 2025 organisée par la mairie de Bures-sur-Yvette.

Mon enfant reste sous ma responsabilité, même si je ne suis pas présent à la brocante.

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire)



Hôtel de Ville
45 rue Charles de Gaulle 91440 Bures-sur-Yvette – Tél. 01 69 18 24 24 – Fax 01 69 18 24 00
Courrier : mairie@bsy.fr site : www.bsy.fr

BURES-SUR-YVETTE - LA HACQUINIERE -

ViDE-GRENIERS

28 septembre 2025

Dossier d'inscription

Dossier à rendre avant le vendredi 19 septembre 2025.

Pièces à joindre au dossier :

- Imprimé ci-joint daté et signé.
- Photocopie de la pièce d'identité.
- Photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou Telecom).
- Règlement par chèque bancaire (9 euros le mètre linéaire pour les Buressois ou 12 euros pour les extérieurs).
- Pour les mineurs, l'autorisation parentale ci-jointe, datée et signée.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE



Hôtel de Ville
45 rue Charles de Gaulle 91440 Bures-sur-Yvette – Tél. 01 69 18 24 24 – Fax 01 69 18 24 00
Courrier : mairie@bsy.fr site : www.bsy.fr

> Règlement intérieur

De par ce règlement, les exposants :	> les enfants mineurs doivent présenter l'autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité des parents même si ceux-ci ne sont pas présents,
> s'engagent à fournir une photocopie d'une pièce d'identité,	> tout stand alimentaire est interdit, sauf dérogation spéciale,
> seront inscrits sur un registre envoyé à la Préfecture d'Evry,	> la vente d'armes à feu n'est pas autorisée,
> sont seuls responsables devant les autorités de la provenance des objets vendus,	> il est strictement interdit de planter punaises et clous dans les murs des riverains,
> s'engagent à respecter leur emplacement désigné par l'association organisatrice,	> tout objet mis en vente doit être correct et son prix affiché lisiblement,
> s'installent entre 6h30 et 8h à l'emplacement prévu en respectant un passage suffisant pour les véhicules de secours,	> les tréteaux et tables ne sont pas fournis,
> sont responsables des dommages causés aux personnes et aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux,	> toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement,
> déclarent renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre la mairie de Bures-sur-Yvette en cas de dommages tant à leur personne qu'à leurs véhicules et marchandises dans l'enceinte de la brocante,	> l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation au dernier moment,
> sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à les laisser propres en partant,	> en cas de désordre sur la voie publique, l'organisateur se verra contraint de faire appel aux services de police,
	> tout stationnement et circulation à l'intérieur de l'aire de la brocante est interdit par arrêté municipal

La brocante est réservée en priorité aux Buressois et aux exposants non professionnels

> INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Je soussigné(e) (Nom, prénom) _____

demeurant à _____

n° de la carte d'identité _____

n°de téléphone : _____

Adresse mail* : _____

**afin de pouvoir recevoir les informations nécessaires pour l'organisation du jour dit et l'accusé réception de votre inscription.*

souhaite participer au titre de vendeur occasionnel à la brocante du 28 septembre 2025 et ☐ retient un emplacement de :

☐ _____ mètres linéaires, soit un total de _____ x 9 euros (2 mètres linéaires minimum) = _____ € réglés par chèque à l'ordre du Trésor public.

☐ [TARIF BURESSOIS]

☐ _____ mètres linéaires, soit un total de _____ x 12 euros (2 mètres linéaires minimum) = _____ € réglés par chèque à l'ordre du Trésor public.

[TARIF EXTERIEUR]

Les objets destinés à la vente sont ma propriété, usagés et n'ont pas été achetés en vue de la revente.

Je m'engage à respecter le règlement de cette manifestation.

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire)